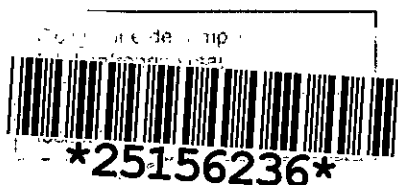
**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division NEUFCHATEAU
Le 02/12/2025 Greffe

N° d'entreprise : **0454 687 005**

Nom

(en entier) : **AID-Habilux**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Rue de la Californie 16 à 6600 Bastogne**

Objet de l'acte : Modifications statutaires

L'assemblée générale d'Habilux de ce 5 novembre 2025 décide de procéder à une modification statutaire. Seuls 2 articles sont concernés : l'article 4 et l'article 5. Voici la nouvelle version :

Article 4

L'association a pour but l'insertion sociale et professionnelle des personnes menacées d'exclusion sociale et/ou professionnelle, ainsi que de répondre à des besoins identifiés dans la population.

article 5

L'association poursuit la réalisation de ce but par tous moyens, et notamment, sans que cette énumération soit limitative par :

- l'organisation de formations d'insertion socio professionnelle pour personnes éloignées de l'emploi
- l'étude, la promotion et l'organisation d'activités de formations, seule ou en partenariat.
- la formation de travailleurs avec ou sans emploi
- la formation de formateurs
- la réalisation de petits travaux de bricolage et de réparation

...

Cette modification statutaire est approuvée à l'unanimité des membres de l'Assemblée générale présents ou représentés

Bastogne, le 5 novembre 2025

Jean-Nicolas BURNOTTE, administrateur de AID-Habilux.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/12/2025 - Annexes du Moniteur belge